



■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 10 décembre 2020

« Commission des solidarités et de la politique de la Ville » Séance du 20 novembre 2020

32 Aide à l'installation d'une pneumologue au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, MM BROCHOT, DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme ALKAYA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. LUCAS
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. NACHITE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 04/12/2020

■ Rapport de présentation :

Madame Loubina FAZAL, maire-adjointe, expose :

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), sise 59 rue du Plessis Pommeraye, ouverte au public depuis plusieurs mois déjà, compte aujourd'hui 7 médecins généralistes (dont deux remplaçants), 2 spécialistes (1 rhumatologue et 1 cardiologue), 4 infirmières, 1 sage-femme, 5 praticiens du secteur paramédical et 1 hypnothérapeute.

Une jeune pneumologue, le docteur Amira ZOUARAA a, par un courrier en date du 17 octobre dernier, fait part de son souhait de s'installer au sein de la MSP et sollicite, à ce titre, une aide à l'installation. Cette spécialité en pneumologie viendrait ainsi compléter l'offre de soins déjà existante et constituerait un réel atout pour la patientèle Creilloise.

Aussi, compte tenu de cette demande, dans le contexte sanitaire actuel, au vu de l'intérêt que représente l'arrivée sur le territoire communal de nouveaux professionnels de santé, il est proposé d'octroyer une prime à l'installation de 1 500,00 €.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1511-8 et R 1511-44,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le bail professionnel signé le 1^{er} février 2020 entre la Ville de Creil et la Maison de Santé Professionnelle de Creil, société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA),
Vu la convention signée le 1^{er} février 2020 entre la Ville de Creil, le CCAS et la SISA,
Vu l'avis de la « Commission des solidarités et de la politique de la Ville » en date du 20 novembre 2020,
Considérant la politique volontariste de la Ville de Creil en matière de démographie médicale afin de pallier le déficit de professionnels de santé,
Considérant l'ouverture de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) lieu d'exercice enrichissant, qui facilitent la coordination entre les professionnels de santé,
Considérant la volonté de la Ville d'aider et d'accompagner l'installation au sein de la MSP des professionnels de santé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **38** Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser une prime à l'installation d'un montant de 1 500,00 € à la pneumologue au titre de son intégration au sein de la MSP de Creil.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°6574/520/AS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **11 DEC. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **1.7 DEC. 2020**

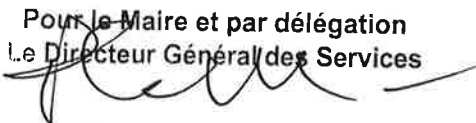
et publication ou notification le **1.7 DEC. 2020**

affiché le **1.1 DEC. 2020**

CREIL, le **1.7 DEC. 2020**


Maire de Creil
Président de l'ACSO


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE